



Mairie d'UGINE
2 rue de la Mairie
BP 2
73401 UGINE

CAHIER DES CHARGES

ALPAGES LES REGOTTES

Description de l'Alpage :

Périmètre & objet de la location

- 70 hectares (environ)
Option : possibilité d'une superficie complémentaire de 20 hectares environ selon projet et profil du candidat.
- Un bâtiment principal – chalet d'alpage avec salle de fabrication et cave
Option : possibilité d'un bâtiment complémentaire, une halle, selon projet et profil.
- Altitude moyenne : 1580 m.
- Alpage situé dans le périmètre de l'A.F.P. (Association Foncière Pastorale)
- Zone AOC reblochon – AOC chevrotin

Accès

L'Alpage se situe à 1 km du col de l'Arpettaz et accessible à partir du col par une route carrossable.

Durée possible de pâturage

- de mai à octobre

Effectifs

- 40 à 50 UGB attendus
Critère obligatoire : vaches laitières de race abondance ou tarine exclusivement avec complément petits ruminants apprécié.

Exploitation

- Fabrication obligatoire pour 50 % minimum de la production laitière (reblochon souhaité).
- Livraison coopérative laitière du Val-d'Arly pour le reste de la production le cas échéant.
- Traite en extérieur obligatoire.
- Vente directe à l'alpage d'une partie de la production.

Bâtiment principal

- Le bâtiment est constitué d'une partie réservée à l'activité agricole et fabrication et d'une partie habitation comprenant :
Cuisine – salle de bains – 2 chambres

Entretien

- Route, cunettes, renvoie d'eau : le preneur aura la charge du petit entretien et du curage pour le bon fonctionnement de l'alpage et de ses accès.
- Bâtiment : le preneur assurera l'ensemble des charges locatives, l'entretien courant et les petites réparations.
- Terrain : avancée ligneuse à contrôler voire repousser, rumex, ronces et chardons à traiter, entretien des prairies.

Distribution eau :

Le bâtiment est raccordé à une source et le bâtiment est alimenté par un système de pompage.

Energie :

Le bâtiment est équipé de panneaux solaires avec production de 220 volts, pour l'usage domestique courant. Le locataire devra disposer d'un groupe électrogène.

Contrat : forme & durée :

- Convention pluriannuelle de pâturage.
- 6 ans.
- Reconductible par période équivalente.

Loyer :

- Le montant du loyer estimé est d'environ 6.500,00 €/H.T.
(+ 1.500,00 € si option)

**L'ensemble des composantes du présent cahier des charges a un caractère obligatoire.
Tout manquement pourra rendre non recevable la candidature.**